

Election du Comité Directeur

Mandat 2024 – 2028

* * * * *

Campagne électorale- Soutien fédéral

Campagne électorale

En application de l'article 15-IV des statuts, une campagne électorale est organisée dans le cadre de l'élection des membres du Comité Directeur et du Président.

La campagne est ouverte dès la publication des listes et des candidatures admises à participer au scrutin par la commission de surveillance des opérations électorales, jusqu'à la veille du scrutin à minuit.

La publication sera effectuée sur le site internet de la Fédération.

Soutien fédéral

En application de l'article 15-IV des statuts, le Comité Directeur, réuni les 13 et 14 avril 2024, a décidé d'attribuer à chaque liste admise à se présenter au scrutin les prestations suivantes :

1. Moyens financiers

- Une aide financière par liste de 7 000 € maximum pour l'ensemble des frais des candidats figurant sur la liste, sur justificatifs uniquement.

Pour ce qui concerne les frais d'hébergement, de restauration et de déplacement, le barème FFGym sera appliqué. A titre dérogatoire, les déplacements en voiture ne sont pas soumis à autorisation.

- L'aide financière de 7 000 € sera attribuée après les résultats de l'élection et uniquement si la liste obtient au moins 5% des suffrages valablement exprimés.

- Les frais seront directement remboursés à chaque candidat, selon un décompte et les pièces justificatives transmises et visées par la tête de liste au Directeur Exécutif FFGym le 31 décembre 2024 au plus tard.

- Seuls les frais engagés entre l'ouverture et la clôture de la campagne électorale pourront être remboursés.

2. Moyens logistiques

- Mise à disposition du fichier des clubs, des comités départementaux et des comités régionaux.

Le fichier sera transmis, à chaque tête de liste, dès le lendemain de la validation des listes par la Commission de Surveillance des Opérations Electorales, par les services du siège fédéral.

Le fichier est utilisable jusqu'à la veille des élections et uniquement dans le cadre de la campagne électorale. Toute autre utilisation pourra être sanctionnée.

Aucun soutien n'est apporté aux candidats aux postes de représentant de juges, des entraîneurs et aux sportifs de haut-niveau.